

Le 19 novembre 2026

TABLE DES MATIÈRES

FOYERS DE SOINS
- Mme M. Johnson
- Mme M. Johnson
- L'hon. Mme Boudreau
- Mme M. Johnson
- L'hon. Mme Boudreau
- Mme M. Johnson
- L'hon. Mme Boudreau
- Mme Bockus
- L'hon. Mme Boudreau
- Mme Bockus
- L'hon. Mme Boudreau

SOINS DE SANTÉ
- M. Savoie
- L'hon. M. Dornan
- M. Savoie
- L'hon. M. Dornan
- M. Savoie
- L'hon. M. Dornan

INGÉRENCE GOUVERNEMENTALE
M. Austin
L'hon. M. Legacy
M. Austin
L'hon. M. Legacy
ÉROSION
Mme Mitton
L'hon. M. LePage
Mme Mitton
L'hon. M. LePage
M. Austin
L'hon. M. Legacy
PREMIÈRES NATIONS
M. Cullins
L'hon. K. Chiasson
M. Cullins
L'hon. K. Chiasson
M. Cullins
L'hon. M. Herron

[*Traduction*]

FOYERS DE SOINS

Mme M. Johnson (Carleton-Victoria, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Nos personnes âgées comptent parmi les membres les plus précieux de notre société. Ils sont nos conteurs, nos historiens et ceux-là mêmes qui ont contribué à bâtir la province que nous nous plaisons à appeler chez nous.

[*Original*]

Lorsque nous prenons la décision difficile de placer un parent, un grand-parent ou un proche dans un foyer de soins de longue durée, nous le faisons en étant convaincus qu'il sera traité avec la même dignité et la même attention et bénéficiera du même niveau de soins que nous souhaiterions pour nous-mêmes.

[*Traduction*]

Madame la présidente, nous sommes conscients de l'importance de nos personnes âgées. Lorsque nous étions au pouvoir, nous avons créé le premier portefeuille ministériel consacré expressément aux personnes âgées. Aujourd'hui, parlons d'hygiène personnelle et de dignité humaine. Lorsque les foyers de soins éprouvent des difficultés à fournir un nombre suffisant d'heures de soins, cela soulève de sérieuses questions quant à savoir si les pensionnaires reçoivent l'aide dont ils ont besoin pour accomplir les gestes les plus élémentaires de la vie quotidienne.

(Exclamations.)

Mme M. Johnson (Carleton-Victoria, chef de l'opposition officielle, PC) : J'ai l'impression d'avoir un moustique dans l'oreille.

Voici ma question pour la ministre : Combien de bains ou de douches...

[*Original*]

L'hon. Mme Boudreau (Champdoré-Irishtown, ministre des Aînés ; ministre responsable de l'équité des femmes et des genres, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie la députée du côté de l'opposition de me permettre de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui au sujet de la situation particulière dont elle parle. J'entends bien que, au sein de votre gouvernement Higgs-Allain, vous estimiez que nos personnes âgées étaient bien traitées. J'ai vu tout à fait le contraire lorsque je suis entrée en poste à titre de ministre responsable du dossier et de ministre des Aînés.

Je peux vous confirmer, vu plusieurs situations qui ont été portées à mon attention, que, justement, la voix de nos personnes âgées n'était pas du tout amplifiée. Les enjeux qui les

touchent n'étaient pas pris en considération. Leur voix n'était pas entendue. Voilà des observations que j'ai entendues depuis que je suis entrée en poste et que j'ai obtenu le mandat que m'a confié la première ministre. Je constate encore le tout aujourd'hui, grâce aux différentes rencontres que je fais dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick auprès du plus grand nombre de personnes âgées possible. Je fais ces rencontres pour être en mesure d'assurer les meilleurs soins pour ces personnes que nous, en tant que gouvernement, tenons vraiment à coeur.

[*Traduction*]

Mme M. Johnson (Carleton-Victoria, chef de l'opposition officielle, PC) : Eh bien, Madame la présidente, laissez-moi vous dire ce que j'ai entendu. J'ai été à la fois dégoûté et bouleversé d'apprendre de la part des travailleurs de première ligne que certaines de nos personnes âgées ne reçoivent qu'un seul bain par semaine — un seul bain en sept jours. Il était tout aussi bouleversant d'entendre cela de la part des personnes qui prennent soin de nos personnes âgées tous les jours. Ces travailleurs dévoués souhaitent en faire davantage, mais ils ont les mains liées par un nombre insuffisant d'heures de soins.

Madame la présidente, il faut une personne exceptionnelle pour accomplir le travail que font les gens en question. Ils prennent soin de nos proches, souvent dans des circonstances extrêmement difficiles, et nous devrions tout mettre en oeuvre pour leur fournir les ressources et le soutien dont ils ont besoin pour réussir.

[*Original*]

Toutefois, Madame la présidente, un seul bain par semaine? Il s'agit ici d'hygiène personnelle élémentaire, de dignité humaine et du niveau de soins que nous souhaiterions pour nos propres proches.

[*Traduction*]

Je vais donc reposer la question suivante : La ministre croit-elle qu'un seul bain par semaine constitue une norme de soins acceptable pour nos personnes âgées au Nouveau-Brunswick?

[*Original*]

L'hon. Mme Boudreau (Champdoré-Irishtown, ministre des Aînés ; ministre responsable de l'équité des femmes et des genres, L) : Merci, Madame la présidente. Merci encore une fois à la députée du côté de l'opposition de la question qu'elle m'a posée. Sincèrement, il est encore un peu difficile pour moi aussi, lorsque j'arrive sur le terrain, de constater tout le travail qui n'a pas été fait à l'époque où le gouvernement Higgs-Allain était au pouvoir. C'est complètement atroce.

L'opposition officielle nous demande maintenant de régler, du jour au lendemain, toutes les situations découlant du passé. Nous entendons très bien ce que nous disent les personnes âgées, et c'est la raison pour laquelle nous avons annoncé un plan de soins de longue durée pour les 10 prochaines années. L'ensemble des partenaires ont contribué à la rédaction du plan. Nous continuons à travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires qui gravitent autour de nos personnes âgées.

Je ne sais pas si les parlementaires du côté de l'opposition officielle suivent ce que je fais exactement dans le cadre de mes fonctions. J'en doute très fortement. Si c'était le cas, vous constateriez vous-mêmes tout le travail que je fais à titre de ministre des Aînés, en collaboration avec l'ensemble de mes collègues, pour mettre nos personnes âgées au centre de chacune de nos décisions.

[*Traduction*]

M^me^ M. Johnson (Carleton-Victoria, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, je ne pense pas que nous demandions que la question soit réglée du jour au lendemain, mais les parlementaires du côté du gouvernement vivent dans le passé. Ils sont au pouvoir depuis maintenant deux ans et ils ont eu amplement le temps de s'attaquer à la situation.

[*Original*]

Nous avons entendu des témoignages très graves provenant de personnes travaillant en première ligne dans les foyers de soins. Elles nous ont fait part des difficultés avec lesquelles elles sont aux prises chaque jour dans le cadre de leur travail.

[*Traduction*]

On nous a dit que, dans certains établissements, moins de 8 membres du personnel étaient responsables de prendre soin de 150 pensionnaires pendant le quart de nuit. Madame la présidente, cela équivaut à près de 19 pensionnaires pour chaque membre du personnel. Il s'agit de personnes âgées vulnérables qui peuvent avoir besoin d'aide pour sortir du lit, aller aux toilettes, répondre à leurs besoins médicaux ou simplement se déplacer en toute sécurité pendant la nuit.

Je tiens à dire clairement qu'il ne s'agit aucunement d'une critique envers nos travailleurs de première ligne. Ce sont des personnes dévouées et compatissantes qui font tout ce qu'elles peuvent avec les ressources dont elles disposent. Nous avons entendu dire que certaines personnes âgées ne reçoivent qu'un seul bain par semaine. Nous avons également entendu parler du nombre insuffisant d'heures de soins et, maintenant, nous entendons des préoccupations concernant les niveaux de dotation en personnel. La ministre estime-t-elle que huit membres du personnel constituent un effectif suffisant?

[*Original*]

L'hon. M^me^ Boudreau (Champdoré-Irishtown, ministre des Aînés ; ministre responsable de l'équité des femmes et des genres, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie encore une fois la députée du côté de l'opposition de sa question. Je ne sais pas si vous avez vu le reportage, aux nouvelles, à un moment donné, sur l'annonce historique que nous avons faite. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé un investissement historique de 993 millions de dollars pour nos personnes âgées.

Ce que je peux dire aussi… Je ne sais pas si vous savez dans quelle condition étaient les foyers de soins lorsque j'ai été nommée ministre. J'ai fait une tournée provinciale pour voir de mes propres yeux l'environnement dans lequel nos personnes âgées étaient placées. Le gouvernement Higgs-Allain n'avait probablement pas vu quelle était la situation à l'époque.

Voilà la raison pour laquelle nous avons procédé à la reconstruction de six foyers de soins dans la province. Nous entendons la voix de nos personnes âgées, de nos proches aidants, de nos familles et de nos collectivités. Nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec ces gens pour nous assurer que les personnes âgées reçoivent les soins dont elles ont besoin. Merci, Madame la présidente.

[*Traduction*]

La présidente (L'hon. M^me^ Landry) : Merci, Mesdames et Messieurs les parlementaires.

M^me^ Bockus (Sainte-Croix, PC) : Merci, Madame la présidente. En mars de l'année en cours, il y a maintenant huit mois, le gouvernement a dévoilé un plan pluriannuel que ses parlementaires ont intitulé *Des soins renforcés pour les personnes âgées : Un plan de soins de longue durée pour le Nouveau-Brunswick.* Parmi les mesures annoncées dans le plan figurait un investissement de 2,6 millions de dollars visant à augmenter le nombre d'heures de soins dans les foyers de soins pour répondre à la demande croissante et améliorer l'accès à des soins de qualité. Toutefois, lors de cette annonce, on n'a pas précisé de combien les heures de soins seraient augmentées ni à quel moment l'augmentation serait mise en oeuvre. La ministre peut-elle nous préciser de combien le nombre d'heures de soins sera augmenté et quand cette augmentation aura lieu? Merci, Madame la présidente.

[*Original*]

L'hon. M^me^ Boudreau (Champdoré-Irishtown, ministre des Aînés ; ministre responsable de l'équité des femmes et des genres, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie la députée de l'opposition officielle de me permettre d'ajouter des éléments à ma réponse sur le sujet des heures de soins. En tant que gouvernement, nous voulons augmenter les heures de soins. Notre approche est progressive et elle tiendra compte des besoins des foyers de soins en matière de personnel, de ressources et de capacité opérationnelle, pour fournir des soins sécuritaires et de qualité.

Voilà la raison pour laquelle, dans notre budget 2026-2027, nous incluons une somme de 2,6 millions de dollars pour financer une augmentation de 0,1 heure de soins par pensionnaire, par jour, à compter de janvier 2027. Cette augmentation constitue une étape très importante pour notre gouvernement dans son objectif à long terme d'améliorer l'accès aux soins et de mieux répondre aux besoins des pensionnaires. Je peux vous dire que nous travaillons actuellement en étroite collaboration avec l'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick, justement pour trouver une façon de progresser dans le dossier, qui est très important pour nous.

[*Traduction*]

M^me^ Bockus (Sainte-Croix, PC) : Merci, Madame la présidente. Le directeur de l'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick a déclaré que des soins prodigués à la hâte ne répondaient pas aux besoins sociaux, émotionnels et psychologiques des pensionnaires.

Selon Justin Wies, offrir 4,1 heures de soins par jour permettrait aux personnes âgées vivant en foyer de soins de recevoir les soins qu'ils méritent, dans la dignité et le respect, et améliorerait le moral du personnel dévoué qui s'occupe d'elles. Les personnes âgées qui vivent en foyer de soins aujourd'hui ont des besoins plus complexes, sont plus fragiles et nécessitent davantage de soins directs que jamais auparavant. La ministre s'engagera-t-elle à porter à 4,1 heures par jour le nombre d'heures de soins fournies aux pensionnaires, comme le réclament les foyers de soins? La ministre s'engagera-t-elle à ne pas attendre encore huit mois, voire des années, avant de passer à l'action? Merci, Madame la présidente.

[*Original*]

L'hon. M^me^ Boudreau (Champdoré-Irishtown, ministre des Aînés ; ministre responsable de l'équité des femmes et des genres, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je ne sais pas si, du côté de l'opposition, vous avez observé nos réactions et les gestes que nous posons depuis notre arrivée au gouvernement. Vous dites que vous ne voulez pas attendre un an. Depuis combien d'années nos personnes âgées… Combien de temps a-t-il fallu avant qu'elles soient entendues et reconnues? Exactement, il s'agit de six ans et vous parlez d'une année. Je ne sais pas si vous avez vu tout le travail, encore une fois, qui a été fait depuis mars dernier, depuis le lancement du plan. Voici ce que nous considérons avec le budget de 2,6 millions de dollars qui a été accordé pour financer l'augmentation de 0,1 heure de soins. C'est une augmentation qui constitue une première étape, comme nous l'avons mentionné. Il s'agit d'une première étape, il est important de le préciser. Il y aura d'autres étapes après celle-ci.

Nous travaillons en étroite collaboration justement avec l'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick, comme je l'ai mentionné tout à l'heure. Nous travaillons aussi en collaboration avec la Division du recrutement de talents afin de mettre en oeuvre des initiatives ciblées, dont le recrutement, la formation professionnelle et le recrutement international. Nous continuons à mener des actions concrètes pour…

[*Traduction*]

SOINS DE SANTÉ

M. Savoie (Saint John-Est, PC) : Merci, Madame la présidente. Hier, le ministre de la Santé a dit que le nouveau contrat d'ophtalmologie avait été négocié. Voilà précisément le contraire de ce qui s'est vraiment passé, Madame la présidente. Le nouveau contrat a été imposé aux ophtalmologistes en raison des dépenses excessives du gouvernement actuel, lesquelles ne produisent aucun résultat dans d'autres secteurs des soins de santé. Il y a eu une réunion avec un ophtalmologiste. Il n'y a pas eu de processus transparent qui a montré pourquoi leurs chiffres avaient été fixés ainsi.

Les gens ne devraient pas avoir à continuer de composer avec une perte de la vue parce que le gouvernement ne peut gérer ses dépenses. Le ministre s'engagera-t-il à mener avec les ophtalmologistes des négociations ouvertes et transparentes afin qu'un financement adéquat puisse être établi, que la liste d'attente soit réduite et soit, comme prévu, conforme aux normes nationales et que les gens puissent recouvrer la vue? Le ministre admettra-t-il que le nouveau contrat n'a pas été négocié? S'engagera-t-il à mener de véritables négociations qui se traduiront par un accès élargi, équitable et opportun aux soins de la vue? Oui ou non?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, j'aimerais commencer ma réponse par une courte leçon élémentaire sur ce qui constitue une augmentation et une diminution et une quantité supérieure et une quantité inférieure. Madame la présidente, il y a quelques années, 10 000 personnes subissaient une opération de la cataracte dans la province. Aujourd'hui, ce sont 16 000 personnes par année. Je pense qu'il s'agit là d'une augmentation. Le nombre de personnes qui attendent longtemps a diminué de 75 %. Au cours du dernier mois, le nombre de personnes qui attendent longtemps a diminué de 10 %. Madame la présidente, il s'agit là de bons résultats.

Madame la présidente, nous avons 179 nouveaux médecins, 900 nouveaux membres du personnel infirmier et 22 cliniques de soins collaboratifs. Le nombre de personnes prises en charge augmente chaque mois, et 6 700 personnes ont été prises en charge ce mois-ci seulement. Madame la présidente, je n'ai pas de leçon à recevoir des gens d'en face sur ce qui constitue une augmentation et une diminution et une quantité supérieure et une quantité inférieure. Je suis sûr que les gens seront contents de ma réponse. Merci.

[*Original*]

M. Savoie (Saint John-Est, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[*Traduction*]

Madame la présidente, les ophtalmologistes ont reçu le mandat de réduire la liste d'attente et de la ramener efficacement à la moyenne nationale e 112 jours. Devinez ce qui se produira une fois que l'objectif sera atteint. L'accès aux soins deviendra plus prévisible, les patients retrouveront la vue plus rapidement et pourront contribuer plus pleinement à la vie de nos collectivités, et le gouvernement pourra planifier le financement de ces soins de façon plus prévisible.

Les Libéraux parlent constamment d'investir aujourd'hui pour économiser demain. Dans notre seule région, 20 jours par mois ont été libérés dans les salles d'opération de l'hôpital, ce qui a permis de réduire les coûts de plus de 35 %. Investir dès maintenant pour réduire les listes d'attente permettra d'économiser plus tard. L'approche, que nous avons mise en place, a bel et bien fait ses preuves ; pourtant, la ministre semble accepter que les listes d'attente continuent de s'allonger et que les patients continuent de souffrir, plutôt que de prendre les mesures nécessaires pour réduire les attentes et ramener les délais à un niveau acceptable. Les gens comprennent qu'ils devront attendre un certain temps. Ils ne comprennent pas pourquoi le ministre les oblige à vivre plus longtemps sans la vue. Comment le ministre justifie-t-il une telle situation?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je suis très fier du travail accompli par nos ophtalmologistes. Ils travaillent fort. Ils réalisent aujourd'hui davantage d'opérations dans les cliniques chirurgicales en question qu'ils ne l'ont jamais fait auparavant, et ils réduisent le nombre de personnes en attente. Comme je l'ai mentionné, le nombre de personnes qui attendent depuis plus d'un an a considérablement diminué. De nombreux patients subissent maintenant leur intervention chirurgicale dans les délais ciblés.

Madame la présidente, nous travaillons en collaboration avec nos RRS. Celles-ci tiennent compte des caractéristiques démographiques des patients, des besoins particuliers de chaque région ainsi que des données démographiques de la population. Nos ophtalmologistes travaillent avec les RRS afin d'examiner les facteurs mentionnés. En fait, nos ophtalmologistes pourraient encore réaliser plus de 200 interventions pendant l'exercice financier en cours. Nous n'avons pas fermé la porte à d'autres interventions. Nous sommes très reconnaissants envers nos ophtalmologistes pour leur travail acharné. Ils ont fait preuve de créativité en mettant sur pied les centres et les cliniques de chirurgie. Je leur en demeure profondément reconnaissant.

M. Savoie (Saint John-Est, PC) : Je présume donc que cela signifie que les ophtalmologistes négocieront un nouveau contrat, Madame la présidente. En plafonnant le nombre d'interventions chirurgicales, le gouvernement fait en sorte que les gens de la zone 2, soit la région de Saint John, doivent attendre pour recevoir des soins ophtalmologiques, ce qui oblige certaines personnes à vivre plus longtemps avec une perte de vision. Les parlementaires du côté du gouvernement refusent de fournir le financement nécessaire

pour réduire la liste d'attente et atteindre les normes nationales. Un point c'est tout. Les faits sont irréfutables.

Nous avons un ministre de la Santé qui a fait tout un coup d'éclat en passant du temps dans une salle d'urgence pour montrer qu'il comprenait ce que vivaient les gens lorsqu'ils devaient composer avec de longs délais d'attente. J'ai une idée pour le ministre. Il existe des lunettes qui permettent de simuler les effets de la cataracte. Le ministre serait-il disposé à s'engager à porter ces lunettes? Peut-être serait-il alors davantage motivé à réduire la liste d'attente plutôt qu'à la laisser s'allonger, comme sa décision risque de le faire. Allons, Monsieur le ministre. Seriez-vous prêt à porter ces lunettes 24 heures sur 24 pendant une semaine, par exemple? Accepteriez-vous de vous soumettre à une telle expérience afin de mieux comprendre ce que vivent les personnes qui souffrent de cataractes? Oui ou non?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, au fil du temps, j'ai été témoin de nombreuses conditions médicales, chirurgicales et ophtalmologiques. Je n'ai pas besoin de les vivre personnellement pour faire preuve d'empathie. Si les gens d'en face pouvaient faire preuve d'empathie sans avoir à vivre eux-mêmes ces problèmes de santé, ils s'en porteraient mieux.

Madame la présidente, la liste d'attente pour les opérations de la cataracte a diminué. Elle a diminué de façon constante, puisque le nombre d'opérations est passé de 10 000 par année à 16 000 par année. Nous avons mesuré l'évolution. Nous avons également examiné les caractéristiques démographiques et les besoins propres à chaque région. Vous pouvez présenter la situation comme vous le voulez, mais je n'ai pas besoin de me faire enlever un rein pour comprendre ce qu'est l'insuffisance rénale. Je n'ai pas besoin de me faire enlever le coeur pour comprendre ce qu'est l'insuffisance cardiaque. Selon moi, le député d'en face a fait une suggestion particulièrement regrettable. Merci beaucoup.

INGÉRENCE GOUVERNEMENTALE

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Merci, Madame la présidente. Il y a à peine trois semaines et demie, lorsque j'ai posé une question au ministre de l'Énergie au sujet de la modification apportée par la CESP aux tarifs d'électricité industrielle en fonction du rabais sur le prix de l'énergie interruptible, le ministre a déclaré :

La situation a apporté un avantage net à la clientèle d'Énergie NB. Nous verrons ce en quoi consiste le processus lorsque la CESP examinera ce que J.D. Irving a demandé. Nous ne ferons pas de commentaires sur le processus avant que cela soit fait.

Revenons au 6 novembre, date à laquelle la première ministre est intervenue dans le processus de la CESP en signant un décret pour annuler la décision. Il n'aura fallu qu'un peu plus d'une semaine à ce gouvernement pour faire exactement ce que le ministre avait affirmé qu'il ne ferait pas. Malgré ses propres déclarations, le gouvernement est intervenu dans le processus. On pourrait comprendre que le ministre change d'avis après quelques années, mais après seulement deux semaines? Monsieur le ministre, veuillez expliquer la

volte-face à la Chambre. Pourquoi un changement de cap aussi soudain et radical? La première ministre s'ingère-t-elle encore une fois dans vos dossiers?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée,* L) : Merci, Madame la présidente. Nous suivons toujours le processus. À la lumière de nouveaux éléments de preuve, des représentants de l'industrie ont demandé à la CESP d'examiner la décision rendue l'an dernier. Ce que nous avons fait, c'est demander à Énergie NB s'il était possible de suspendre les changements pendant que le processus suit son cours, afin d'apaiser quelque peu les tensions que provoque la situation. Énergie NB nous a maintenant répondu qu'elle ne pouvait le faire de façon unilatérale. La clientèle industrielle peut toutefois toujours demander une telle suspension, et les représentants d'Énergie NB ont clairement indiqué qu'ils ne s'y opposeraient pas si cette clientèle en faisait la demande. Cela dit, le processus est toujours bel et bien en cours.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Madame la présidente, les parlementaires du côté du gouvernement ont commandé un examen indépendant — un examen exhaustif — d'Énergie NB. Cet examen recommandait d'écarter toute ingérence politique ; pourtant, c'est précisément ce que les parlementaires du côté du gouvernement sont en train de faire. Ils ont dit qu'ils donneraient suite à la recommandation, mais ils font le contraire.

J'ai mentionné que j'avais posé des questions ministre à la fin du mois d'octobre au sujet de la décision de la CESP. Je vais continuer à citer les propos du ministre :

Dès que la répartition change, les gens qui en profitent le font aux dépens de quelqu'un d'autre. Nous pourrions renverser la situation, et le tout pourrait être changé, mais quelqu'un d'autre serait touché.

Eh bien, Madame la présidente, il ne faut pas être un grand génie pour comprendre qu'il existe trois catégories de tarifs pour les gens du Nouveau-Brunswick : les tarifs industriels, commerciaux et résidentiels. Puisque le ministre intervient politiquement dans le processus de fixation des tarifs industriels, alors qu'il affirmait, il y a à peine trois semaines, qu'il ne le ferait pas, qui va en faire les frais? Je soupçonne que ce seront les clients résidentiels, mais je doute que le ministre me le confirme. Qu'en est-il, Monsieur le ministre?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée,* L) : Madame la présidente, nous suivons le processus. Le député demande si le tout aura des répercussions sur les autres clients. Il s'agit d'une pause. Cela n'aura aucune incidence sur les autres clients. Il s'agit d'une courte période de temps. Les demandes de hausses tarifaires ont déjà été déposées. Cela ne changera rien. Le tout aura très, très peu d'incidence sur Énergie NB. Pour l'instant, nous estimons qu'il est prudent de donner à la CESP la possibilité de prendre sa décision.

Il n'y a eu aucune ingérence de la part du gouvernement. Nous n'avons pas indiqué ou dit où apporter des changements. Toutefois, j'aimerais entendre le député d'en face à cet égard. Que veut-il au juste? Il y a quelques semaines à peine, il voulait que nous intervenions. Maintenant, il veut que nous expliquions pourquoi nous n'intervenons pas. Nous ne nous ingérons pas dans le processus. Nous avons demandé une pause. C'est tout. Les autres clients ne seront aucunement touchés.

[*Original*]

ÉROSION

Mme Mitton (Tantramar, V) : Madame la présidente, alors que nous nous dirigeons vers un nouvel hiver, les habitants des collectivités côtières du Nouveau-Brunswick s'inquiètent de l'érosion qui l'accompagne. En raison du changement climatique qui entraîne une diminution de la glace dans nos eaux côtières, les violentes tempêtes hivernales frappent la côte plus durement que jamais, ce qui accélère l'érosion.

Dans son programme électoral, le gouvernement Holt s'est engagé à mettre en oeuvre un plan de lutte contre l'érosion côtière. Son site Web, qui semble ne pas avoir été mis à jour depuis le mois de mars, promet des séances de consultation publiques sur un projet de rapport sur l'état du littoral au printemps et à l'été 2026. Quelle est la cause du retard du projet? Qu'est-il arrivé au projet de rapport et aux séances de consultation publiques?

L'hon. M. LePage (Restigouche-Ouest, ministre de l'Environnement et du Changement climatique ; ministre responsable de la Société de développement régional, L) : Merci, Madame la présidente. Pour répondre à la question de la députée d'en face, je rappelle que nous avons établi une série de consultations publiques l'année dernière. Nous avons reçu énormément de renseignements. Cette année, nous avons travaillé avec des parties prenantes pour valider ce que nous avons entendu des gens et pour essayer de trouver une voie qui nous guidera vers des résolutions et des recommandations pour le gouvernement. Le rapport est très attendu, et je l'attends également avec impatience. Il sera publié au début de 2027. Les recommandations y figureront alors.

Nous espérons retourner auprès des parties prenantes et du public pour tenir d'autres consultations et pour valider encore une fois les recommandations et les mesures que nous envisageons pour le gouvernement. Merci, Madame la présidente.

Mme Mitton (Tantramar, V) : Madame la présidente, les collectivités côtières perdent du terrain chaque année. Par exemple, selon un rapport récent de l'Institut de recherche VALORÈS, 71 % du littoral de l'île de Lamèque s'érode actuellement. La situation nécessite un véritable leadership. Il faut un plan assorti d'un financement particulier de la part du gouvernement provincial.

Comme l'a récemment déclaré Kassim Doumbia, maire de Shippagan, il n'y a pas beaucoup d'enveloppes budgétaires du gouvernement provincial qui soutiennent les projets de lutte

contre l'érosion, à l'exception du Fonds en fiducie pour l'environnement. Toutes les municipalités de la Péninsule acadienne présenteront des demandes de subvention auprès de ce même fonds. On ne recevra que des miettes. Le gouvernement fournira-t-il les fonds dont ont besoin les municipalités pour protéger leurs collectivités contre l'érosion?

L'hon. M. LePage (Restigouche-Ouest, ministre de l'Environnement et du Changement climatique ; ministre responsable de la Société de développement régional, L) : Merci, Madame la présidente. Comme la députée d'en face, je suis très inquiet des conséquences de l'érosion côtière qui touchent nos collectivités et surtout les infrastructures essentielles, qui touchent notamment l'eau, les égouts, les routes, l'éclairage et le réseau Internet. Nous devons conserver ces infrastructures.

Ensuite, considérons aussi tous les dommages résidentiels qui sont causés. Il y a aussi des dommages commerciaux dans le cas de Grand-Sault.

Ce que je tiens à préciser à la députée d'en face, c'est que notre gouvernement évalue exactement ce qu'il peut faire et ce qu'il ne peut pas faire pour contrer l'érosion dans chacune des collectivités. Nous travaillons avec chacune des collectivités, mais la députée d'en face parle d'une région au complet. Souhaitons que la région au complet s'unifie et trouve une solution, qu'on nous amène des solutions, et, à ce moment-là, nous serons prêts à écouter les gens. Toutefois, actuellement, nous voulons éliminer le dédoublement des demandes.

[*Traduction*]

La présidente (L'hon. M^me^ Landry) : La parole est au député de Fredericton-Grand Lake pour la troisième question supplémentaire.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Merci, Madame la présidente. Je vous suis reconnaissant de me donner l'occasion de prendre la parole. Je dois faire le suivi auprès du ministre. Bon, vu la logique du ministre et la gymnastique mentale dont nous venons d'être témoins, nous savons tous que la décision aura une incidence sur les tarifs résidentiels. Mes propos sont basés sur ce que le ministre vient de nous dire. En fait, en mai dernier, le gouvernement a commandé son propre rapport, *Un examen approfondi d'Énergie NB.* Le rapport a été publié. Je vais lire l'une des recommandations qui figurent à la page 16 du rapport :

Il existe des antécédents d'ingérence du gouvernement dans les activités d'Énergie NB qui ont donné lieu à des résultats sous-optimaux. [...] *ont coûté à Énergie NB un montant estimé à 1,5 milliard de dollars* [...] *pour qu'Énergie NB puisse remplir son rôle d'entreprise* [...] *elle devra être en mesure de prendre des décisions et de fonctionner comme une entreprise, sans ingérence du gouvernement.*

Madame la présidente, le gouvernement actuel a fait la promesse d'équilibrer le budget. Nous savons quel en a été le résultat. Le gouvernement a promis de suivre les

recommandations qui découleraient de l'examen. Nous savons comment les choses se passent. Madame la présidente, le ministre répondrait-il à une question? Savez-vous où vous en êtes?

[*Original*]

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée,* L) : Madame la présidente, nous avons envoyé une demande à Énergie NB afin qu'elle envisage de procéder à une pause quant à la transaction qui a été effectuée l'année dernière, en attendant que la commission puisse entendre de nouvelles preuves. À très court terme, cela n'aura aucun effet sur les tarifs. Énergie NB nous a maintenant répondu qu'elle ne pouvait pas faire de changements, mais que l'industrie pouvait demander à la commission une telle pause. Le gouvernement n'interfère pas. On verra ce que décidera la commission en temps et lieu.

[*Traduction*]

PREMIÈRES NATIONS

M. Cullins (Fredericton-York, PC) : Madame la présidente, notre parti croit que le Nouveau-Brunswick doit chercher à mettre en valeur les ressources naturelles de façon responsable. Le gaz naturel présente des possibilités pour ce qui est d'attirer des investissements, de créer des emplois bien rémunérés et de renforcer notre économie provinciale. Nous reconnaissons aussi qu'une bonne mise en valeur des ressources nécessite une véritable collaboration en amont avec les communautés autochtones. Le ministre des Affaires autochtones a dit que les Premières Nations devaient être incluses tôt dans le processus, et le gouvernement a maintenant annoncé un examen concernant le gaz naturel, lequel se fera selon un cadre défini et dans un délai de cinq mois. Le ministre expliquerait-il comment les communautés autochtones ont été consultées dans l'élaboration du cadre de l'examen et les possibilités précises qui se présenteront à elles pour ce qui est d'en influencer les recommandations?

L'hon. K. Chiasson (Tracadie, ministre des Affaires autochtones, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je trouve assez intéressant que les gens du gouvernement Higgs-Allain se préoccupent soudainement des relations avec les Premières Nations. J'aimerais faire savoir aux parlementaires du côté de l'opposition que nous avons, dès le premier jour, pris l'engagement de rebâtir ces relations, qui étaient tombées en ruine pendant les six années où ils ont été au pouvoir. Toute notre équipe a déployé de grands efforts pour bâtir véritablement la confiance, travailler avec les Premières Nations et créer des partenariats relativement à des projets favorables non seulement aux gens du Nouveau-Brunswick, mais aussi aux Premières Nations. Le gaz naturel en est un. Évidemment, Madame la présidente, nous avons dit dès le début qu'un engagement concret devait prendre effet dès le début, et c'est précisément à ce moment que nous avons commencé à travailler avec les Premières Nations. Merci.

M. Cullins (Fredericton-York, PC) : Madame la présidente, les gens du Nouveau-Brunswick ne peuvent se permettre de ne pas saisir les possibilités économiques qui se présentent. Notre province a besoin d'investissements, d'emplois et d'un secteur des ressources naturelles concurrentiel. Notre parti est favorable à une mise en valeur responsable du gaz naturel et à la création concomitante de partenariats forts avec les communautés autochtones. Le gouvernement a parlé d'améliorer les relations et de veiller à la participation des Premières Nations dans les décisions qui touchent les ressources naturelles de notre province. Le ministre expliquerait-il les mesures concrètes que prend le gouvernement pour veiller à ce que les communautés autochtones soient de véritables partenaires dans l'examen concernant le gaz naturel ainsi que la façon dont leur participation favorisera une mise en valeur responsable? Merci.

L'hon. K. Chiasson (Tracadie, ministre des Affaires autochtones, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Nous sommes d'accord avec les gens de l'opposition. Une possibilité — une bonne possibilité économique — pourrait se présenter à la province et aux Premières Nations. Voilà pourquoi nous avons entrepris l'examen. Évidemment, avant le lancement du processus d'examen, nous nous sommes assurés de rencontrer les Premières Nations et de constituer un comité de leadership, ou un groupe, pour parler véritablement de l'examen et des prochaines étapes à suivre pour aller de l'avant. Une équipe technique a aussi été constituée et elle examine en fait toutes les possibilités et pourrait examiner les effets de l'éventuelle mise en valeur.

Je pense qu'il est aussi important de préciser que le processus d'examen en est précisément un : il s'agit simplement d'un processus d'examen. Aucune décision n'a été prise sur une nouvelle mise en valeur du gaz de schiste ni sur la levée des conditions liées au moratoire. Toutefois, une chose est claire : Nous continuerons à travailler avec les Premières Nations et à bâtir les partenariats afin de trouver une façon d'aller de l'avant ensemble. Merci.

M. Cullins (Fredericton-York, PC) : Madame la présidente, la mise en valeur responsable du gaz naturel donne l'occasion au Nouveau-Brunswick de libérer un potentiel économique considérable. Les entreprises qui envisagent d'investir dans notre province ont besoin de certitude. Les membres des communautés doivent avoir la conviction que leur voix est entendue, les communautés autochtones méritent la possibilité concrète de participer au processus.

Le gouvernement est résolu à se pencher sur le moratoire sur le gaz naturel, mais un examen doit donner des résultats. Il doit tracer clairement une voie à suivre. Le ministre s'engagera-t-il à rendre publiques les conclusions de l'examen et à expliquer comment la participation des Premières Nations aura informé les recommandations relatives à la définition d'une voie claire vers la levée du moratoire sur le gaz naturel, afin que le Nouveau-Brunswick puisse saisir les possibilités économiques qu'offre cette ressource? Merci.

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. En raison du beau travail de la première ministre et du ministre des Affaires autochtones, nous savions, dès le tout début, qu'il était impossible d'aller de l'avant sans une étroite collaboration avec nos Premières Nations. Non seulement nous collaborons avec les Wolastoqiyik, les Mi'kmaw et les Passamaquoddy, mais nous collaborons activement avec eux au sein d'une table ronde de leadership. Nous avons en fait aussi des relations de travail au sein d'une table ronde technique.

Comme le député l'a mentionné, l'industrie a besoin de certitude. Sur le plan de la certitude, l'une des premières questions que poseront les gens de l'industrie est celle-ci : Comment sont vos relations avec les Premières Nations? Nous avons l'occasion d'avoir en fait un dialogue et de faire avancer le secteur. Si les conditions sont bonnes, nous sommes plus avancés à cet égard que tout autre gouvernement précédent de l'histoire du Nouveau-Brunswick.

La présidente (L'hon. M^me^ Landry) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.